

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL

de la trois cent quatre-vingt-sixième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 28 septembre 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

CONFIRMÉ LE 2 NOVEMBRE 2015

Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-sixième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 28 septembre 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BEAUDOIN, Denis Membre socio-économique	X	
BLOUIN-MONFILS, Lisette Représentante des diplômés	X	
BOILY, Philippe Étudiant		X
BRIAND, Louise Professeure – Département des sciences sociales	X	
CHARTRAND-GAUTHIER, Jean-Christophe Étudiant		X
CHÉNIER, Claude Représentant des collèves		X
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
GODMAIRE, Diane Membre socio-économique	X	
HARRISSON, Denis Recteur	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
RICARD, Lyse Membre socio-économique	X	
SAINT-PIERRE, Chantal Professeure – Département des sciences infirmières	X	
TOUPIN, Dominique Membre socio-économique		X
VACANT Chargé(e) de cours		

OBSERVATEUR ET OBSERVATRICES :**PRÉSENT****ABSENT**

MANSEAU, André
Doyen de la recherche et
vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant

X

ROCHFORT, Odette
Technicienne – École multidisciplinaire de l'image

X

LAPOINTE, Geneviève
Agente de recherche – Décanat des études

X

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

ROY, André J.

X

ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :

AUGER, Mireille

X

INVITÉS :

BELLEMARE, Sébastien
Associé et auditeur
Firme Pricewaterhousecoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

X (point 4.1)

DURIVAGE, André
Professeur au Département des sciences administratives
et président du comité d'éthique de la recherche

X (point 5.3)

LEGAULT, Lise
Directrice du Service des finances

X (point 4.1)

La présidente, madame Lyse Ricard, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 32.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Diane Godmaire, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Procès-verbal :

2.1 Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-cinquième (15 juin 2015) réunion

2.1.1. Approbation

2.1.2. Affaires en découlant

3.- Entérinement des décisions de la :

3.1 Trois cent quatre-vingt-deuxième (20 avril 2015) réunion du comité exécutif

3.2 Trois cent quatre-vingt-troisième (15 juin 2015) réunion du comité exécutif

3.3 Trois cent quatre-vingt-quatrième (10 août 2015) réunion spéciale du comité exécutif

4.- Affaires administratives et financières

4.1 Approbation des états financiers et des virements interfonds de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2014-2015

5.- Affaires générales et corporatives

5.1 Information de la présidente

5.2 Information du recteur

5.3 Comité d'éthique et de la recherche : présentation du rapport annuel du ministère de la Santé et des Services sociaux

5.4 Lancement du processus d'élaboration de la planification stratégique 2016-2020

5.5 Octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais

5.6 Projet d'entente de partenariat entre la Ville de Gatineau et l'Université du Québec en Outaouais

5.7 Adjudication du contrat pour le déneigement des parcs de stationnement, trottoirs et entrées aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault

5.8 Modification de la *Politique de la recherche et de la création*

6.- Affaires académiques

6.1 Émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

6.2 Projet de modification des conditions d'admission « base études universitaires » au baccalauréat en psychologie (7751)

6.3 Projet de modification aux conditions d'admission au programme de doctorat en psychologie (cheminement professionnel) (3293)

- 6.4 Projet de modification des conditions d'admission aux programmes de maîtrise en administration des affaires (MBA) : cheminement régulier – profil avec mémoire (1522), cheminement régulier – profil avec essai (1523) et cheminement professionnel – profil avec essai (1524)
- 6.5 Projet d'ouverture des programmes de maîtrise en administration des affaires (MBA) : cheminement régulier – profil avec mémoire (1522), cheminement régulier – profil avec essai (1523) et cheminement professionnel – profil avec essai (1524), de manière exceptionnelle, au trimestre d'hiver 2016
- 6.6 Ouverture des admissions à la maîtrise en éducation, concentration administration scolaire, au campus de Saint-Jérôme
- 7.- Affaires administratives et financières (suite)
 - 7.1 Nomination de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2015-2016
 - 7.2 Présentation d'un projet et engagement au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III
- 8.- Nominations
 - 8.1 Nomination des membres au comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2015-2016
 - 8.2 Nomination de trois (3) membres au comité d'éthique de la recherche
 - 8.3 Nomination d'un étudiant à la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais
- 9.- Périodes d'information et questions
- 10.- Dépôt de documents
- 11.- Prochaine réunion (2 novembre 2015)
- 12.- Clôture de la séance

2.- Procès-verbal :

2.1 Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-cinquième (15 juin 2015) réunion

2.1.1 Approbation

Sur proposition de monsieur Denis Beaudoin, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-cinquième (15 juin 2015) réunion, et ce, sous réserve d'effectuer les modifications suivantes :

Point 4.2 (p. CA-7) : l'on convient de préciser la fonction de madame Stéphanie Vallée, ministre de la Justice et de la Condition féminine et responsable de la région de l'Outaouais.

Point 4.4 (p. CA-9) : un membre estime qu'aucune réponse n'a été apportée au commentaire concernant la féminisation de la plateforme. Il est d'avis que cela devrait être précisé au procès-verbal.

*Monsieur Yves Dupont se joint à la réunion (16 h 36).

Point 4.6 (p.CA-11) : l'on convient de supprimer le mot « démarche » du dernier paragraphe.

Point 5.1 (p.CA-12) : l'on convient de supprimer le mot « plutôt » de la deuxième phrase du cinquième paragraphe.

2.1.2 Affaires en découlant

Le recteur et le vice-recteur à l'administration et aux ressources informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-cinquième (15 juin 2015) réunion, les suites régulières ont été données, et plus particulièrement en ce qui concerne :

Point 4.3 (p. CA-8) : suite à des vérifications, le vice-recteur à l'administration et aux ressources confirme la tenue d'un registre de statistiques des incidents ou accidents.

Point 7 (p. CA-21) : le recteur informe les membres de l'état des démarches visant à remplacer les membres dont les mandats sont terminés. Il souligne qu'il faut reprendre le processus visant à nommer un nouveau représentant des collègues puisque la personne envisagée a retiré sa candidature. L'Association des diplômées et diplômés devrait quant à elle transmettre des propositions de candidatures prochainement afin que soit nommé un nouveau représentant des diplômés.

3.- Entérinement des décisions de la :

3.1 Trois cent quatre-vingt-deuxième (20 avril 2015) réunion du comité exécutif

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à la majorité (pour : 9 – contre : 1) d'entériner les décisions de la trois cent quatre-vingt-deuxième (20 avril 2015) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires* de l'Université. Un membre, madame Louise Briand, ayant voté contre, demande à ce que sa dissidence soit inscrite au procès-verbal.

Points 14, 15 et 16 (p. CX-16 à CX-18) : Suite à la suggestion d'un membre, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche verra à colliger l'information relative aux activités de mobilité internationale étudiante (stages) et à en faire part au conseil lors d'une prochaine réunion.

3.2 Trois cent quatre-vingt-troisième (15 juin 2015) réunion du comité exécutif

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par monsieur Denis Harrisson, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la trois cent quatre-vingt-troisième (15 juin 2015) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires* de l'Université.

3.3 Trois cent quatre-vingt-quatrième (10 août) réunion du comité exécutif

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition de monsieur Denis Beaudoin, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à la majorité (pour : 9 – contre : 1) d'entériner les décisions de la trois cent quatre-vingt-quatrième (10 août 2015) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires* de l'Université. Un membre, madame Louise Briand, ayant voté contre, demande à ce que sa dissidence soit inscrite au procès-verbal.

4.- Affaires administratives et financières

4.1 Approbation des états financiers et des virements interfonds de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2014-2015

Madame Lise Legault, directrice du Service des finances, et monsieur Sébastien Bellemare, associé et auditeur de la firme Pricewaterhousecoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., sont présents pour le traitement de ce point.

La directrice du Service des finances indique que l'Université du Québec en Outaouais prépare ses états financiers dans les 60 jours qui suivent la fin de chaque exercice financier, dans la mesure où les données sur les calculs définitifs ont été fournies par le gouvernement, conformément au *Règlement général 7* de l'Université du Québec sur les affaires concernant l'administration. Ceux-ci doivent être approuvés par le conseil d'administration de l'Université. Ces états financiers sont consolidés avec ceux de l'Université du Québec et avec chacune des constituantes du réseau pour être approuvés par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, puis transmis au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR). Par ailleurs, le Ministère exige maintenant que les constituantes lui transmettent également leurs états financiers. Les calculs définitifs ont été rendus disponibles seulement le 27 juillet dernier.

Selon le processus normal d'adoption des états financiers, ceux-ci sont tout d'abord soumis à l'attention du comité de vérification qui en recommande l'adoption au conseil d'administration.

Par ailleurs, la règle budgétaire 6.3 stipule que chaque établissement doit transmettre au Ministère ses états financiers audités et le rapport de l'auditeur au plus tard le 30 septembre suivant la fin de l'année universitaire, à moins d'un avis contraire du Ministère.

Depuis l'année 2009-2010, l'Université du Québec a l'obligation de dresser ses états financiers, selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR), à la suite de la réforme comptable du gouvernement du Québec. Cette réforme exige également que les virements interfonds fassent l'objet d'une approbation formelle du conseil d'administration.

Le projet d'états financiers comporte des virements interfonds discrétionnaires totalisant 910 000 \$, conformément à la résolution du comité exécutif adoptée le 10 août dernier. Celle-ci prévoyait des virements interfonds discrétionnaires de 780 000 \$ et un ajout par tranches de 5 000 \$ à deux fonds faisant l'objet d'un virement interfonds discrétionnaire advenant qu'une somme supplémentaire, confirmée par les calculs définitifs, devienne disponible.

Les documents suivants ont été transmis aux membres aux fins de cette rencontre et sont présentés, soit :

- Annexe 1 : Présentation des états financiers au 30 avril 2015;
- Annexe 2 : Les états financiers au 30 avril 2015;
- Annexe 3 : Comparaison des résultats et des soldes de fonds du fonds de fonctionnement selon les PCGR et selon les normes de présentation en vigueur avant la réforme comptable;
- Annexe 4 : Détails des virements interfonds effectués en 2014-2015;
- Annexe 5 : Résolution 384S-CX-1721.

Suite aux présentations, le vice-recteur à l'administration et aux ressources, la directrice du Service des finances et l'auditeur répondent aux questions de clarification et de compréhension des membres relativement aux états financiers, et plus particulièrement en ce qui concerne :

- Le seuil d'importance relative est de 2 % des produits au fonds de fonctionnement ;
- Les activités du cimetière St-James;
- La vérification des états financiers de la fondation, du Pôle universitaire et des corporations;

- La dette sur l'édifice à Saint-Jérôme et le partenariat public-privé;
- L'écart favorable observé au fonds de fonctionnement par rapport à ce qui avait été présenté au budget révisé de décembre 2014.

Un membre se dit satisfait des états financiers présentés, lesquels font preuve d'un budget équilibré à son avis. Il exprime toutefois une préoccupation à l'égard des efforts de compression exigés au cours des derniers mois étant donné les surplus observés.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition de madame Diane Godmaire, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à la majorité (pour : 9 – contre : 1) d'adopter la résolution 386-CA-5870 concernant l'approbation des états financiers et des virements interfonds de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2014-2015; laquelle est jointe en appendice.

Madame Legault et monsieur Bellemare quittent la séance (17 h 40).

5.- Affaires générales et corporatives

5.1 Information de la présidente

La présidente informe les membres qu'elle a pris part, au début du mois de septembre, aux activités de la rentrée universitaire du réseau de l'Université du Québec dans la capitale où les prix d'excellence de l'UQ y ont notamment été décernés.

5.2 Information du recteur

Rencontre avec le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Le recteur fait savoir que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant, le vice-recteur à l'administration et aux ressources et lui-même ont eu le privilège de rencontrer le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, monsieur François Blais, en juillet dernier. Le déficit d'espace au campus de Saint-Jérôme de même que les projets de pavillons des arts et des sciences de la vie ont notamment été portés à son attention. Le ministre exposera à ses sous-ministres les projets et besoins exprimés par l'UQO pour rattraper son retard.

Projet de pavillon des sciences de la vie

Le recteur a également rencontré madame Stéphanie Vallée, ministre de la Justice et de la Condition féminine et responsable de la région de l'Outaouais, pour discuter du pavillon des sciences de la vie. Le recteur a notamment souligné, lors de cette rencontre, l'importance d'obtenir le financement relatif au développement des programmes en santé et à l'embauche de professeurs spécialisés. Il mentionne que madame Vallée a réaffirmé son appui à l'égard de ce projet et indique que l'Université est toujours en attente de sa réponse à cette demande de financement. Il précise, à l'intention d'un membre, qu'une rencontre des principaux acteurs a permis de clarifier les détails du projet de faculté satellite de médecine de l'Université McGill. Il dit espérer que le financement qui sera alloué à la santé en Outaouais ne se limitera pas à l'installation de la faculté de médecine de McGill et inclura les projets de l'Université.

Commission de la culture et de l'éducation

Il fait savoir que le vice-recteur à l'administration et aux ressources, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant et lui-même ont présenté, le 18 août dernier, les projets de l'UQO en commission parlementaire dans le cadre de la reddition de comptes au conseil des ministres.

Un membre, qui a consulté la transcription de la séance, souligne l'excellence des présentations de messieurs Harrisson, Dupont et Manseau. Il fait par la suite référence à la révision en cours de la politique de financement des études universitaires et aux quatre comités de travail mis en place à cet effet. Il lui apparaît que seuls des représentants des grandes universités siègent à ces comités et qu'il n'y a pas de représentant des universités des régions. Le recteur rappelle que le vice-recteur à l'administration et aux ressources, le secrétaire général et lui-même se partagent la participation à ces comités, soit le comité

concernant la grille de pondération (tables CLARDER), qui s'applique à toutes les universités, et à ceux sur les ajustements pour les établissements de plus petite taille, les subventions spécifiques et les mesures prioritaires de la politique ainsi que la reddition de comptes. Il précise qu'il est à prévoir que le dépôt des rapports de ces comités soit retardé puisque certains comités n'ont pas amorcé leurs travaux.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant précise que ce qui a été présenté concerne les besoins de financement spécifiques de développement allant au-delà de la base.

Activités de la rentrée du réseau de l'Université du Québec

À l'instar de la présidente du conseil, il a également participé à la rentrée universitaire du réseau. Les recteurs s'y sont notamment rencontrés et ont convenu de lancer une réflexion sur l'avenir des universités au Québec et de dresser un bilan de la contribution du réseau à l'enseignement supérieur et à la recherche au cours des 50 dernières années. Un symposium permettra d'exposer les résultats de ces recherches. Il souligne que davantage de concurrence se fait sentir entre les universités depuis la fin de la CREPUQ et qu'il est essentiel que les universités du réseau demeurent compétitives.

Mission exploratoire à Sherbrooke

Une délégation formée de la Ville de Gatineau, de l'UQO et de la Chambre de commerce de Gatineau s'est déplacée à Sherbrooke pour rencontrer des représentants de la Ville et de l'Université de Sherbrooke afin d'étudier plus en détail une entente qui lie la Ville et l'Université et de mieux comprendre les étapes qui ont mené à la mise sur pied de ce partenariat qui s'avère bénéfique et fructueux pour les deux parties. Il souligne qu'un partenariat similaire est envisagé par l'UQO et la Ville de Gatineau pour le développement de divers projets. L'UQO présentera par ailleurs de nouveaux projets à la Ville au cours des prochaines semaines. Il rappelle qu'en raison des compressions budgétaires subies par la Ville de Gatineau, le conseil municipal avait refusé l'an dernier de reconduire l'entente de partenariat entre la Ville, l'UQO et sa Fondation.

5.3 Comité d'éthique de la recherche : présentation du rapport annuel du ministère de la Santé et des Services sociaux

Monsieur André Durivage, professeur au Département des sciences administratives et président du comité d'éthique de la recherche, se joint à la réunion (18 h 02).

Il mentionne que le conseil d'administration, lors de la séance du conseil tenue le lundi 8 décembre 2014, a accepté de répondre favorablement aux conditions émises par le ministre de la Santé et des Services sociaux concernant la désignation du comité d'éthique et de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais, ci-après « l'UQO ».

Cette désignation confère au comité d'éthique et de la recherche, ci-après « CER », de l'UQO la compétence pour évaluer les projets de recherches en vertu de l'article 21 du *Code civil du Québec* (C.c.Q.).

Afin de se conformer aux exigences liées à la désignation ministérielle, le CER de l'UQO doit effectuer un rapport annuel de ses activités, et ce, dans le format indiqué par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Après délibérations, sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 386-CA-5871 concernant le rapport des activités du comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais transmis au ministère; laquelle est jointe en appendice.

Monsieur Durivage quitte la séance (18 h 05).

5.4 Lancement du processus d'élaboration de la planification stratégique 2016-2020

Le recteur indique que le Plan stratégique 2009-2014 de l'UQO est venu à échéance en décembre 2014. La direction de l'UQO souhaite maintenant s'engager dans un nouvel

exercice de planification stratégique qui favorisera une approche par projets et qui sera élaboré en fonction des critères suivants :

- Un plan élaboré dans un souci de mobilisation;
- Un plan dont les composants sont reliés entre eux avec cohérence et intégration;
- Un plan où les projets rendent possible la recherche de cohérence, d'intégration, de transversalité et de faisabilité;
- Un plan avec une mouture différente du plan 2009-2014 – un plan simple et synthétique;
- Un plan orienté vers de l'action concrète en réponse aux enjeux et défis prioritaires auxquels l'UQO est confrontée;
- Un plan enraciné dans une analyse de situation rigoureuse qui permettra de donner un sens aux projets choisis.

Le plan proposé sera réalisé sur un horizon plus court que le précédent, soit de 2016 à 2020.

Suite à la présentation, des membres formulent les commentaires suivants :

- Appréciation de l'approche par projets;
- Souhait que la vision de l'UQO soit clairement établie dans le plan stratégique;
- Suggestion d'impliquer davantage la communauté externe pour préciser les besoins;
- Importance d'impliquer les villes de Gatineau et de Saint-Jérôme et d'arrimer leur planification stratégique à celle de l'UQO;
- Suggestion d'établir des objectifs plus clairs préalablement au choix des grandes orientations;
- Suggestion de tenir des discussions sur les orientations et les projets prioritaires afin de préciser les critères d'évaluation;
- Axes transversaux : suggestion d'accorder moins d'importance à l'international et de se concentrer sur le régional;
- Importance de ne pas négliger la consolidation des acquis et le maintien de programmes d'études viables;
- Souhait que le conseil d'administration s'approprie davantage la planification stratégique;
- Souhait que le recteur effectue un suivi périodique au conseil d'administration.

Le recteur souligne que la vision se précisera en cours d'élaboration et précise que des consultations internes et externes sont prévues au processus. Il suggère que le processus soit adopté dans la forme présentée et que la composition du comité de pilotage soit modifiée par la suite afin d'y adjoindre des membres externes. Il fera état des avancements de la planification au conseil de façon régulière.

Les membres sont unanimement favorables à cette suggestion et conviennent d'ajouter un dispositif à la résolution concernant les suivis aux conseils, soit :

« **IL EST RÉSOLU QUE** le recteur effectuera un suivi périodique au conseil d'administration concernant le déroulement du processus présenté. »

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 386-CA-5872 concernant le lancement du processus d'élaboration de la planification stratégique 2016-2020; laquelle est jointe en appendice.

5.5 Octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que depuis 1988, le conseil d'administration décerne les titres de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE

HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais aux membres du personnel enseignant et du personnel non-enseignant qui quittent l'Université pour la retraite le ou avant le 1^{er} septembre de chaque année, et à qui celle-ci veut témoigner sa reconnaissance pour leur contribution à la communauté universitaire. Il précise que l'octroi de ces titres s'effectuera dorénavant en septembre. Ceci permettra notamment aux professeurs d'utiliser le titre et les privilèges qui y sont rattachés dès les premiers mois de leur retraite et non l'année suivante, puisqu'un grand nombre d'entre eux amorce leur retraite en juin.

Le recteur, sur recommandation des vice-recteurs concernés et du secrétaire général, recommande au conseil d'administration de décerner aux personnes suivantes le titre de :

PROFESSEUR HONORAIRE :

Francine Major
Francine Sinclair

MEMBRE HONORAIRE :

Dominique D'Orsonnens

Suite à la suggestion d'un membre, l'on convient d'ajouter, dans les trois résolutions relatives au titre honorifique, un attendu faisant référence au départ à la retraite des personnes concernées.

Après délibérations, sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 386-CA-5873 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Francine Major; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 386-CA-5874 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Francine Sinclair; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 386-CA-5875 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Dominique D'Orsonnens; laquelle est jointe en appendice.

5.6 Projet d'entente de partenariat entre la Ville de Gatineau et l'Université du Québec en Outaouais

Le recteur indique que le précédent protocole d'entente entre la Ville de Gatineau, l'UQO et sa Fondation, d'une durée de cinq ans, a pris fin en 2013. À la suite de l'élection du nouveau maire de Gatineau, monsieur Maxime Pedneaud-Jobin, à l'automne de la même année, ce dernier a confirmé sa volonté de travailler en étroite collaboration avec l'UQO et de procéder au renouvellement du protocole d'entente échu. Les importantes compressions budgétaires subies par la Ville de Gatineau ont toutefois fait en sorte que le conseil municipal n'a pas retenu ce partenariat au nombre de ses priorités budgétaires en 2014.

Les partenaires ont néanmoins poursuivi les échanges et mis sur pied un comité de travail chargé, entre autres, de proposer un nouveau projet d'entente pour adoption par le conseil d'administration de l'UQO et par le conseil municipal de la Ville. Il a été convenu de proposer un modèle de partenariat basé sur une approche par projets plutôt que sur le modèle précédent basé notamment sur une contribution financière de la Ville de 1 \$ par citoyen. Ainsi, selon les termes de l'entente de partenariat proposée, la Ville deviendrait un partenaire financier pour la réalisation de divers projets structurants qui auraient aussi des retombées concrètes pour le développement et le rayonnement de l'UQO, mais aussi de la Ville de Gatineau et ses citoyens.

Le projet d'entente proposé vise notamment à atteindre les objectifs suivants :

- Appuyer le développement économique, social, culturel et sportif de la Ville;
- Appuyer le développement de l'UQO;

- Favoriser la contribution de l'UQO à la Ville par le biais d'une offre accrue de services à la collectivité;
- Favoriser le développement d'un quartier universitaire;
- Assurer le rayonnement de la Ville et de l'UQO.

Les projets de collaboration proposés pourraient entre autres prendre les formes suivantes :

- Développement d'infrastructures pour l'UQO, pouvant également bénéficier aux citoyens de Gatineau;
- Compensation tenant lieu de taxes pour les nouveaux bâtiments sur les terrains de l'UQO;
- Développement de programmes répondant aux besoins du milieu et des citoyens de Gatineau;
- Mise sur pied d'un observatoire portant sur des projets de partage de connaissances et de compétences ou de développement régional;
- Contribution à la vie étudiante et à la vie citoyenne;
- Appui au projet de développement des bibliothèques;
- Tout autre projet jugé d'intérêt mutuel.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources précise que le comité de travail a opté pour un protocole général, et ce, à l'exemple de l'entente conclue entre l'Université de Sherbrooke et la Ville de Sherbrooke. Ce projet de protocole a été présenté à la Ville de Gatineau et a été reçu favorablement. Il souligne par ailleurs la grande ouverture du conseil municipal face à cette entente de partenariat. Il fait savoir que le comité institutionnel est composé de monsieur Denis Harrisson, de madame Lisette Blouin-Monfils et de lui-même. Enfin, suite à la question d'un membre, il apporte des précisions quant au financement envisagé.

Les membres conviennent de modifier les quatrième et cinquième attendus de la façon suivante, soit de remplacer :

« **ATTENDU** que l'UQO participe activement au développement économique, social, culturel et sportif de la population des territoires qu'elle dessert par son engagement dans la communauté ainsi que par la contribution de ses étudiants et de ses diplômés dans le milieu »;

Par :

« **ATTENDU** que l'UQO participe activement au développement économique, social, culturel et sportif de la population des territoires qu'elle dessert par son engagement dans la communauté;

ATTENDU la contribution de la communauté universitaire et de ses diplômés dans le milieu ».

Et de remplacer :

« **ATTENDU** l'impact majeur de la présence de l'UQO à Gatineau en termes de retombées économiques à l'échelle locale et régionale »;

Par :

« **ATTENDU** l'impact majeur de la présence de l'UQO à Gatineau en termes de retombées sociales et économiques à l'échelle locale et régionale ».

Après délibérations, sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 386-CA-5876 concernant le projet d'entente de partenariat entre la Ville de Gatineau et l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

5.7 Adjudication du contrat pour le déneigement des parcs de stationnement, trottoirs et entrées aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que le contrat avec l'entreprise 7043643 Canada inc. (Déneigement Pro-Experts) pour le déneigement des parcs de stationnement, trottoirs et entrées aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault a pris fin le 30 avril 2015 et l'Université du Québec en Outaouais a choisi de ne pas exercer les options de renouvellement prévues audit contrat. L'Université doit donc s'adjoindre les services d'un entrepreneur pour effectuer le déneigement aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault.

Conformément à la procédure d'acquisition des biens et services de l'Université du Québec en Outaouais, la Division des approvisionnements de l'Université a lancé, le 20 août 2015, un appel d'offres public pour recevoir des propositions de la part d'entrepreneurs. L'objectif poursuivi était d'obtenir, des entreprises établies en Outaouais, le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'Université du Québec en Outaouais.

L'ouverture des propositions a été faite le 14 septembre 2015. Quatre (4) entreprises ont déposé des propositions conformes au devis. L'étude des propositions a été faite par le Service des terrains et bâtiments et la Division des approvisionnements de l'Université du Québec en Outaouais. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Techni-Snow inc. La période du contrat est de six (6) mois, soit du 1^{er} novembre 2015 au 30 avril 2016, avec la possibilité de reconduire le contrat pour deux (2) périodes additionnelles de six (6) mois, soit du 1^{er} novembre 2016 au 30 avril 2017 et du 1^{er} novembre 2017 au 30 avril 2018 selon les mêmes termes, prix et conditions.

L'on convient de corriger, à la page 2 du *Rapport du processus d'appel d'offres*, le nom de la compagnie apparaissant dans la recommandation.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Beaudoin, appuyée par madame Diane Godmaire, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 386-CA-5877 concernant l'adjudication du contrat pour le déneigement des parcs de stationnement, trottoirs et entrées aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault; laquelle est jointe en appendice.

5.8 Modification de la Politique de la recherche et de la création

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant mentionne que lors de la commission des études du 10 septembre 2015, les membres ont adopté une résolution concernant la modification de la *Politique de la recherche et de la création*.

À sa réunion du 15 juin 2015, le comité de la recherche et de la création a revu la *Politique de la recherche et de la création*. Le comité recommande un projet de modification. Les principales modifications proposées sont les suivantes :

- S'arrimer avec les exigences de la Politique fédérale sur le libre-accès;
- Augmenter le nombre de membres siégeant au comité de la recherche et de la création.

Le nombre de professeurs membres du comité de la recherche est de six depuis 2007. Depuis, le nombre de professeurs à l'UQO a augmenté de plus de 25 %. Ainsi, le nombre de dossiers devant être évalué par le comité (fonds interne, dégagements, bourses étudiantes, etc.) a suivi une progression similaire. Il est suggéré d'ajouter deux membres, en ajoutant un poste en sciences infirmières ou en psychologie et un poste complémentaire.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Beaudoin, appuyée par monsieur Denis Harrisson, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 386-CA-5878 concernant le projet de modification de la *Politique de la recherche et de la création*; laquelle est jointe en appendice.

6.- Affaires académiques

6.1 Émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant indique que conformément à la politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts, la commission des études a recommandé au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiant(e)s qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 386-CA-5879 concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle; laquelle est jointe en appendice.

6.2 Projet de modification de la condition d'admission « base études universitaires » au baccalauréat en psychologie (7751)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration le projet de modification de la condition d'admission « base études universitaires » au baccalauréat de psychologie (7751).

Le conseil de module de psychologie, lors de sa réunion du 12 mars 2015, a exprimé son désir d'harmoniser les conditions d'admission pour le baccalauréat en psychologie et sa préoccupation pour l'augmentation de l'effectif étudiant au programme de baccalauréat en psychologie. Il demande en ce sens une modification de la condition d'admission « base études universitaires ».

La commission des études, lors de sa réunion du 10 septembre 2015, a recommandé au conseil d'administration l'adoption du projet de modification de la condition d'admission « base études universitaires » au baccalauréat de psychologie (7751).

Les membres conviennent de modifier le libellé de la condition d'admission figurant à la résolution. On y précisera que la moyenne cumulative nécessaire doit être d'au moins 2.00 sur 4.3.

Après délibérations, sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 386-CA-5880 concernant le projet de modifications de la condition d'admission « base études universitaires » au baccalauréat de psychologie (7751); laquelle est jointe en appendice.

6.3 Projet de modification aux conditions d'admission au programme de doctorat en psychologie (cheminement professionnel) (3293)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration le projet de modifications aux conditions d'admission au programme de doctorat en psychologie (cheminement professionnel) (3293).

En raison de la pratique observée par les membres du comité de programme de doctorat lors de l'analyse des dossiers de candidatures au programme de doctorat en psychologie, le comité de programme de doctorat propose les modifications suivantes aux conditions d'admission au programme de doctorat en psychologie (cheminement professionnel) (3293) : moyenne cumulative d'au moins 3.5 sur 4.3 (au lieu de 3.2 sur 4.3), puisque très peu de candidats sont admis avec une moyenne inférieure à 3.5, le retrait de l'exigence d'un exemplaire de deux travaux écrits, ces travaux étant souvent des travaux d'équipe ayant peu de valeur ajoutée pour l'étude du dossier et, finalement, l'ajout d'une entrevue pour tous les candidats considérés pour l'admission.

La commission des études, lors de sa réunion du 10 septembre 2015, a recommandé au conseil d'administration l'adoption du projet de modifications aux conditions d'admission au programme de doctorat en psychologie (cheminement professionnel) (3293).

Les membres conviennent de préciser, dans la résolution, la nature des modifications. L'on y reproduira les modifications figurant dans le triptyque joint au projet.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 386-CA-5881 concernant le projet de modifications aux conditions d'admission au programme de doctorat en psychologie (cheminement professionnel) (3293); laquelle est jointe en appendice.

6.4 Projet de modification des conditions d'admission aux programmes de maîtrise en administration des affaires (MBA) : cheminement régulier – profil avec mémoire (1522), cheminement régulier – profil avec essai (1523) et cheminement professionnel – profil avec essai (1524)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration le projet de modification des conditions d'admission aux programmes de maîtrise en administration des affaires (MBA) : cheminement régulier – profil avec mémoire (1522), cheminement régulier – profil avec essai (1523) et cheminement professionnel – profil avec essai (1524).

La commission des études du 25 avril 2013 a approuvé le projet de création du MBA en gestion appliquée, projet ultérieurement modifié et approuvé par la commission des études du 9 octobre 2014. Le conseil d'administration du 8 décembre 2014 a approuvé l'ouverture des admissions au programme de maîtrise en administration des affaires (MBA). Lors de ces modifications et suite à la création de trois codes distincts pour chaque cheminement et profil, il s'est avéré nécessaire de clarifier les conditions d'admission.

Le 19 août 2015, le comité de programme a approuvé les modifications aux conditions d'admission (résolution 02-19-08-2015).

La commission des études, lors de sa réunion du 10 septembre 2015, a recommandé au conseil d'administration d'approuver les modifications des conditions d'admission aux programmes de maîtrise en administration des affaires (MBA) : cheminement régulier – profil avec mémoire (1522), cheminement régulier – profil avec essai (1523) et cheminement professionnel – profil avec essai (1524), tel que précisé dans les documents joints au projet.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Beaudoin, appuyée par madame Diane Godmaire, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 386-CA-5882 concernant le projet de modifications des conditions d'admission aux programmes de maîtrise en administration des affaires (MBA) : cheminement régulier – profil avec mémoire (1522), cheminement régulier – profil avec essai (1523) et cheminement professionnel – profil avec essai (1524); laquelle est jointe en appendice.

6.5 Projet d'ouverture des programmes de maîtrise en administration des affaires (MBA) : cheminement régulier – profil avec mémoire (1522), cheminement régulier – profil avec essai (1523) et cheminement professionnel – profil avec essai (1524), de manière exceptionnelle, au trimestre d'hiver 2016

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration le projet d'ouverture des programmes de maîtrise en administration des affaires (MBA) : cheminement régulier – profil avec mémoire (1522), cheminement régulier – profil avec essai (1523) et cheminement professionnel – profil avec essai (1524), de manière exceptionnelle, au trimestre d'hiver 2016.

Le conseil d'administration du 8 décembre 2014 a approuvé l'ouverture des admissions au programme de maîtrise en administration des affaires (MBA) selon un régime d'admission à temps complet et à temps partiel, aux trimestres d'automne seulement, et ce, à compter de l'automne 2015, sous réserve de l'approbation du financement du MEESR. L'autorisation du financement du MEESR a été reçue tardivement, en juin 2015, ne permettant pas l'admission des étudiants en automne 2015. Étant donné que les admissions dans l'ancien programme de MBA en services financiers sont suspendues, l'université souhaite assurer la continuité entre l'ancien et le nouveau programme de MBA. Le comité de programme demande ainsi une ouverture du nouveau programme de MBA, de manière exceptionnelle, au trimestre d'hiver 2016.

La commission des études, lors de sa réunion du 10 septembre 2015, a recommandé au conseil d'administration l'adoption du projet d'ouverture des programmes de maîtrise en administration des affaires (MBA) : cheminement régulier – profil avec mémoire (1522), cheminement régulier – profil avec essai (1523) et cheminement professionnel – profil avec essai (1524), de manière exceptionnelle, au trimestre d'hiver 2016.

Les membres conviennent de préciser, dans le dispositif de la résolution, que l'ouverture des programmes concerne le campus de Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 386-CA-5883 concernant le projet d'ouverture des programmes de maîtrise en administration des affaires (MBA) : cheminement régulier – profil avec mémoire (1522), cheminement régulier – profil avec essai (1523) et cheminement professionnel – profil avec essai (1524), au campus de Gatineau, de manière exceptionnelle, au trimestre d'hiver 2016; laquelle est jointe en appendice.

6.6 Ouverture des admissions à la maîtrise en éducation, concentration administration scolaire, au campus de Saint-Jérôme

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration le projet d'ouverture des admissions à la maîtrise en éducation, concentration administration scolaire, au campus de Saint-Jérôme.

Afin de répondre aux besoins exprimés par le milieu socio-économique de la région de Saint-Jérôme et par des étudiants qui désirent parfaire leur formation en administration scolaire, il est proposé d'offrir la concentration en administration scolaire de la maîtrise en éducation au campus de Saint-Jérôme à compter de l'automne 2016.

Le secteur de l'éducation, déjà bien implanté aux cycles supérieurs au campus de Saint-Jérôme via le doctorat en éducation, le diplôme d'études supérieures spécialisées en administration scolaire et par le biais de la maîtrise en éducation, concentration enseignement et concentration orthopédagogie, dispose des ressources nécessaires permettant la mise en œuvre de la concentration en administration scolaire dès l'automne 2016.

La commission des études, lors de sa séance du 10 septembre 2015, a formulé un avis favorable face au projet.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 386-CA-5884 concernant l'ouverture des admissions à la maîtrise en éducation, concentration administration scolaire, au campus de Saint-Jérôme (3702 – 37X2); laquelle est jointe en appendice.

7.- Affaires administratives et financières (suite)

7.1 Nomination de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2015-2016

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que le *Règlement général* 7 de l'Université du Québec portant sur les affaires concernant l'administration prévoit que les états financiers de l'Université et de ses établissements sont audités.

De plus, à l'article 1.6 du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires*, il est précisé que l'auditeur externe est nommé par le conseil d'administration « aussitôt que possible au début de l'année financière ».

En 2014-2015, l'Université du Québec en Outaouais a retenu l'offre de services de la firme PRICEWATERHOUSECOOPERS S.R.L. /S.E.N.C.R.L. (PwC) pour l'exercice financier 2014-2015 suite à un appel d'offres. Le conseil d'administration a nommé cette dernière à titre d'auditeur indépendant des livres de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2014-2015 à sa réunion du 8 décembre 2014 (résolution : 380-CA-5787).

La firme PwC a signifié, par écrit à la direction du Service des finances, suivant les conditions énoncées aux articles 2.3 et 2.4 des documents d'appel d'offres, son intention de reconduire le contrat pour l'année 2015-2016.

Par ailleurs, le comité de vérification recommande de nommer la firme PwC à titre d'auditeur externe pour l'exercice financier 2015-2016. Conformément à ce qui est prévu dans l'offre de services de la firme, le coût du mandat d'audit 2015-2016 est de 35 000 \$ avant taxes pour un coût net de ristournes de taxes, selon le système de taxation actuel, de 37 427,86 \$.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Denis Beaudoin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 386-CA-5885 concernant la nomination de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2015-2016; laquelle est jointe en appendice.

7.2 Présentation d'un projet et engagement au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche lançait en juin 2015 la phase III du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives*. Ce programme est doté d'une enveloppe budgétaire de cinquante millions de dollars. Il vise à permettre la construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes d'installations sportives et récréatives. L'aide financière ne peut excéder 50 % du coût maximal admissible, et ce, jusqu'à concurrence de 7,5 M\$. La date butoir de l'inscription des projets était fixée au 14 août 2015. Le Service des terrains et bâtiments de l'UQO, en collaboration avec la firme d'architectes Boulay, Fradette, Boudreault associés, ont déposé un projet d'aménagement de gradins et de vestiaires de manière à compléter l'aménagement du terrain de soccer de l'UQO et de le rendre plus fonctionnel pour les joueurs.

Le terrain de soccer/football en surface synthétique de l'UQO est une infrastructure sportive importante de l'UQO. Elle est fréquentée par plus de 36 000 personnes sur une base annuelle. Cette infrastructure est cependant inachevée. Elle n'offre que peu de services à ses utilisateurs. Rappelons que l'UQO aménageait en 2009 un terrain de soccer/football en surface synthétique conformément à son plan directeur de consolidation du campus Alexandre-Taché. Le coût total du projet était évalué à 3 243 000 \$. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a accordé un financement de 940 243 \$ au projet dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase I. Le solde à financer provenait de divers partenaires, dont la Ville de Gatineau. Le terrain de soccer opère depuis 2009 sans aucune infrastructure de service, ce qui limite grandement son rayonnement.

Le coût du projet d'ajout d'espaces de gradins et de vestiaires est estimé à 3 637 912 \$, incluant les honoraires professionnels. L'UQO contribuerait à raison de 1 826 976 \$ à ce projet ainsi que les coûts d'exploitation continue. L'UQO sollicitera l'appui d'organismes voués à la promotion du sport et d'entreprises privées désireuses de soutenir la pratique d'activités sportives et récréatives en région.

Un membre manifeste sa désapprobation à l'égard de l'utilisation du fonds de fonctionnement pour couvrir des dépenses liées à l'immobilisation. Il informe le conseil de son intention de voter contre ce projet si aucun dispositif n'est envisagé pour financer différemment le projet (Fondation par exemple). Il estime également qu'un plan de financement serait nécessaire.

Un autre membre est d'avis qu'il s'agit d'une très belle opportunité et se dit confortable avec le projet présenté.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition de madame Diane Godmaire, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à la majorité (pour : 9 – contre : 1) d'adopter la résolution 386-CA-5886 concernant la présentation d'un projet et engagement au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III; laquelle est jointe en appendice.

8.- Nominations

8.1 Nomination des membres au comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2015-2016

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que le comité de vérification est un comité créé par le conseil d'administration dont la composition et le mandat sont régis par l'article 4 du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires*. Ce comité est composé de quatre membres du conseil d'administration choisis parmi les membres représentant le milieu socio-économique, les collèges et les diplômés.

Le conseil d'administration désigne le président du comité de vérification. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources agit à titre de secrétaire.

Le mandat actuel du comité de vérification est le suivant :

- a) *d'assister le conseil d'administration dans l'accomplissement des responsabilités qui lui sont imparties par la Loi et les règlements de l'Université;*
- b) *d'assurer une communication directe entre le conseil d'administration et les vérificateurs externes et, à cette fin, de recevoir les vérificateurs externes chaque fois qu'ils en font la demande au président du comité;*
- c) *de conseiller le conseil d'administration aux fins d'assurer la meilleure gestion possible des fonds de l'Université et la définition, l'application et la révision des procédures de contrôle interne tant en matière financière qu'administrative.*

Les membres du comité pour l'année 2014-2015 étaient mesdames Lisette Blouin-Monfils, Lyse Ricard, Dominique Toupin (présidente) et monsieur Claude Chénier.

Après délibérations, sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Diane Godmaire, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 386-CA-5887 concernant la nomination des membres au comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2015-2016 (Denis Beaudoin, Lisette Blouin-Monfils, Lyse Ricard, Dominique Toupin, présidente); laquelle est jointe en appendice.

8.2 Nomination de trois (3) membres au comité d'éthique de la recherche

Le secrétaire général indique que conformément à l'article 6 de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*, la responsabilité de nommer les membres du comité institué en vertu de cette politique, soit le comité d'éthique de la recherche, incombe au conseil d'administration.

Le CÉR est composé d'un minimum de onze (11) membres et d'un maximum de dix-huit (18) membres, nommés par le conseil d'administration de l'Université, selon la répartition suivante :

- entre six (6) et dix (10) personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du CÉR, dont au moins 80 % sont des professeurs de l'Université;
 - André Durivage, Département des sciences administratives (01/10/2014-30/09/2017)
 - Isabelle Green-Demers, Département de psychologie et psychoéducation (01/10/2012-30/09/2015)
 - Roseline Galipeau, Département des sciences infirmières (01/10/2014-30/09/2017)
 - Geneviève Forest, Département de psychologie et psychoéducation (01/10/2014-30/09/2017)

- Mylène Leroux, Département des sciences de l'éducation (01/10/2014-30/09/2017)
- Paul Carr, Département des sciences de l'éducation (01/10/2014-30/09/2017)
- une personne versée en éthique;
 - Louis Perron (01/10/2014-30/09/2017)
- une personne possédant une expertise juridique;
 - Me Nicholas D'Aoust (01/10/2012-30/09/2015)
- entre deux (2) et quatre (4) personnes provenant de la collectivité desservie par l'Université, mais n'étant pas affiliée à cette dernière;
 - Thierry Boyer (24/09/2013-24/09/2016)
 - Jean Bartkowiak (24/09/2013-24/09/2016)
- d'un (1) à deux (2) étudiants inscrits à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat à l'Université.
 - Alex Drolet-Dostaler, doctorat en psychologie (10/12/2014-09/12/2015)

Le mandat des membres est d'une durée de trois (3) ans, renouvelable, à l'exception du membre étudiant dont le mandat est d'une année.

Les membres suivants, qui voient leur mandat prendre fin le 30 septembre 2015, ont manifesté leur intérêt à renouveler leur mandat :

- Isabelle Green-Demers, professeure
- Nicholas D'Aoust, expert juridique

Le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures auprès des professeurs, entre le 24 août et le 11 septembre 2015 ainsi qu'un rappel au même effet le 8 septembre 2015 pour les postes réservés à des personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du comité.

Notons que le secrétariat général a reçu trois formulaires de mise en candidature de professeurs (es) manifestant leur intérêt à faire partie du comité d'éthique de la recherche.

Le conseil discute du commentaire d'un membre qui estime que la diversité de la provenance départementale des membres du CER est limitée. Il suggère de nommer un candidat différent de la recommandation du CER.

Le recteur mentionne que la commission des études, qui a déjà discuté de la représentativité des professeurs au sein des comités institutionnels, avait fait valoir que la recommandation des pairs était l'élément prédominant.

Après délibérations, sur proposition de madame Diane Godmaire, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 386-CA-5888 concernant la nomination de trois (3) membres au comité d'éthique de la recherche (Isabelle Green-Demers, Dimitri della Faille de Leverghem, Nicholas d'Aoust); laquelle est jointe en appendice.

8.3 Nomination d'un étudiant à la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais

Le secrétaire général mentionne que conformément à l'article 6.1 du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires* de l'UQO, le conseil d'administration est l'instance qui procède à la nomination des membres de la commission des études, dont les six membres étudiants (article 6.1 d) suivant leur désignation par l'Association générale des étudiants (AGE-UQO), et ce, selon les prérogatives qui sont

reconnues à cette association par l'article 32 de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* (L.R.Q., c.A-3.01).

Le 19 juin 2015, et lors de rappels le 13 août, le 28 août et le 22 septembre, le secrétaire général faisait parvenir à l'AGE-UQO un courriel qui mentionnait la perte de qualité de trois étudiants à la commission des études et les invitait à nous faire parvenir le nom des représentants étudiants.

L'AGE-UQO a désigné un (1) étudiant afin de pourvoir un siège à la commission des études. L'étudiant désigné est monsieur Joël Éric Olinga Mebada, éligible à y siéger tel qu'il appert de la vérification effectuée au Secrétariat général.

La durée des mandats des membres de la commission des études est de deux (2) ans, renouvelable.

Le conseil d'administration est donc invité à procéder à cette nomination.

Le secrétaire général indique que l'AGE-UQO s'est engagée à soumettre prochainement d'autres candidatures pour siéger à la commission des études. Suite à la question d'un membre qui souhaite savoir si des mesures peuvent être prises pour susciter l'intérêt des étudiants à siéger à cette instance, il souligne que la nomination des étudiants est régie par la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants*. Il verra toutefois à discuter avec le président de l'AGE-UQO sur le soutien que pourrait apporter le Secrétariat général pour les appels de candidatures.

Le secrétaire général précise que la candidature de la personne recommandée par l'AGE-UQO pour siéger au CER sera présentée au conseil le 2 novembre. Le CER doit d'abord se prononcer sur cette candidature désignée par l'AGE-UQO.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Beaudoin, appuyée par madame Louise Briand, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 386-CA-5889 concernant la nomination d'un (1) étudiant à la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais (Joël Éric Olinga Mebada); laquelle est jointe en appendice.

9.- Période d'information et questions

Le recteur fait état de l'avancement des démarches visant à pourvoir le poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Il souligne que la première rencontre du comité de sélection visant à prendre connaissance des dossiers de candidatures reçus se tiendra le 30 septembre 2015. Si des candidatures sont retenues, la consultation de la commission des études devrait se faire en novembre et son avis serait présenté au conseil en décembre.

Il précise également qu'un intérim sera assuré pour le poste de doyen de la gestion académique qui sera laissé vacant par madame Murielle Laberge à compter du 2 octobre 2015. Dans l'intervalle, les dossiers seront répartis entre différents cadres. Les détails seront précisés prochainement.

Suite au commentaire d'un membre qui s'étonne que les manquements à la *Politique d'intégrité dans les activités de recherche et de création* ne fassent pas l'objet d'un rapport annuel au conseil, le recteur propose qu'une mention à cet effet soit ajoutée à la Politique, actuellement en révision.

Un membre fait référence aux points 6 et 7 du procès-verbal de la 384^e réunion du comité exécutif, lesquels font mention du faible nombre de candidatures reçues lors des appels de candidatures pour des postes de professeur en sciences infirmières. Il explique cette situation par le fait que le bassin est extrêmement limité puisque seulement un très petit nombre de personnes de ce domaine détiennent un doctorat. Ces diplômés sont extrêmement recherchés par les universités.

Un autre membre souligne que des problématiques de conflit d'intérêts peuvent également limiter les candidatures. Il cite par exemple les cas où des étudiants au doctorat auraient pour directeur un professeur de l'UQO.

10.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 2 novembre 2015 à 16 h 30.

11.- Clôture de la séance

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par monsieur Denis Beaudoin, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 h 57.

Original signé par :

Lyse Ricard, présidente
André J. Roy, secrétaire général